R	ENFORCER LES PETITES INDUSTRIES
F	REVITALISER L'ECONOMIE D'EN BAS
	Rapporteurs: Yvon Jacob et Michel Rousseau (*)
	Rapporteurs. I von sacoo et whener Rousseau (*)
Avril 2003	
(*) Avec la participati de hauts fonctionnaire	ion d'un groupe de travail composé de responsables d'entreprises, d'universitaires, d'élus et es

SOMMAIRE

Première partie - Les PMI

I-

II-

Deuxième partie- La nécessaire consolidation de nos tissus économiques

- I- Une décentralisation bienvenue
- II- Renforcer et clarifier le rôle des acteurs économiques dans nos territoires
- III- Un objectif : crées une "atmosphère entrepreneuriale" dans nos territoires

Troisième partie - Une architecture de l'action économique rapprochée des acteurs de terrain

- I- La décentralisation doit aboutir à mettre en place une "responsabilité régionale" et une animation locale pour l'action économique
- II- De nouvelles responsabilités pour les chambres

Quatrième partie - Investissements d'accompagnement et de consolidation des pôles de développement économique

- I- Le rééquilibrage du territoire et le renforcement des activités
- II- Les modalités d'une action décentralisée de rééquilibrage

Cinquième partie - Pour une gestion locale et régionale des crises : création d'un "fonds de garantie" par les entreprises et les partenaires locaux

Conclusion

Décentraliser l'initiative, libérer les énergies

C'est l'effort de chacun et l'esprit d'entreprise qui finalement doit l'emporter dans cette économie "d'en-bas" composée d'une multitude de petits entrepreneurs indépendants, d'artisans, de commerçants, de petites industries qui deviendront les grandes entreprises de demain, et qui, les uns et les autres, avec les acteurs locaux, depuis toujours, structurent nos territoires.

En ce début de XXIème siècle, nous disposons de formidables moyens pour réussir, pour éviter les conséquences des cortège de fermetures et de désillusions qui contribuent à affaiblir notre richesse globale, pour offrir de nouvelles opportunités dans chaque territoire à des populations à qui nous pouvons redonner confiance.

Les réformes que nous proposons dans cet ouvrage, passent par la décentralisation de l'initiative économique, et l'officialisation d'un concept nouveau : "la gestion prévisionnelle des activités et des emplois" dans chacun de nos tissus économiques.

Redonner du "sens" à l'économie

Ces réformes qui entraîneront la mise en mouvement des acteurs ne sauraient passer inaperçues du grand public. La mise en place, par exemple, de stratégies locales pour les activités et l'emploi ajustés sur des objectifs et des projets, gérer par de nouvelles compétences, redonneront confiance à tous ; elles apporteront un formidable crédit à ceux qui les mettront en œuvre à commencer bien sûr par les pouvoirs publics et les responsables qui en prendront l'initiative. Il n'existe pas aujourd'hui d'autres formules plus efficaces respectant la liberté des entrepreneurs et remplissant des objectifs d'intérêt général que la mise en place de ces politiques locales qui, en définitive, redonneront du *sens* à l'économie.

Dans une période difficile marquée par une offre d'emplois insuffisante, un chômage chronique des jeunes et des décalages croissants de richesse entre zones, il n'est pas possible de rester inerte. Face aux réalités pénibles des situations, à l'urgence politique, les pays les plus libéraux doivent savoir offrir des solutions imparfaites, certes, nécessairement temporaires, mais toujours préférables à celles que proposent des étatistes résignés ; on ne peut faire pire en effet que d'organiser l'entrée chaque année de dizaines de milliers de jeunes dans une "sous-bureaucratie", on ne peut laisser des poches de chômage persister indéfiniment, des gisements d'emplois inexploités ; voilà le sens des projets présentés dans la troisième partie ; ils n'oublient jamais de placer l'*entreprise* au centre des enjeux.

Ainsi, pour soutenir le dynamisme de nos "économies-territoires", pour tenir compte du décalage entre le niveau de modernité des zones urbaines et rurales, souvent nié, mais fortement ressenti dans notre pays, qu'il s'agisse de l'habitat de nos petites villes et villages globalement moins avancés, nous estimons qu'un programme long et lourd d'investissement est nécessaire. Réservés aux départements et aux cantons ruraux, et maintenant aux communautés de communes, transitant par les petites collectivités, ces projets, qui devraient être réalisés par les PME locales, rempliraient cet objectif de rattrapage, et irrigueraient puissamment les activités, redonnant ainsi des capacités appréciables d'emplois pour les populations les plus isolées. Nous suggérons qu'une partie du produit des privatisations serve en priorité à cet engagement et que les aides Européennes disponibles y soient consacrées.

Enfin, ces différentes mesures de caractère local nécessaires au développement économique doivent permettre de prendre plus facilement en compte, grâce aux réseaux d'entreprises et aux nouvelles formes de partenariat, le sort des salariés les plus vulnérables, ceux de nos *industries*, de nos usines, directement exposées aux conséquences de la *mondialisation*. Dans une société compétitive évoluée, ces salariés doivent bénéficier de sécurité en termes de revenus et d'emplois. Aussi, nous suggérons la création d'un "fond local" qui serait géré conjointement par les entreprises et les pouvoirs publics et qui relaierait les mesures déjà prévues par les partenaires sociaux.

Cette implication de tous les partenaires et des réseaux locaux est un ciment nécessaire à notre effort global de production et c'est à ce prix que notre pays pourra aborder avec sérénité la mondialisation et ses conséquences.

L'ensemble de ces propositions "libérales-locales" permettront du même coup de redonner à nos grandes entreprises, locomotives de notre économie, des racines revitalisées et des bases pour rester conquérantes ; c'est une autre raison de consolidation de nos petites entreprises, par ailleurs véritable colonne vertébrale de nos économies locales.

Ce que nous proposons dans ce document, ce sont des projets qui permettent de prendre à bras le corps le problème de l'emploi.

Première Partie

LES P.M.I.

DES ENTREPRISES QUI TIRENT L'ECONOMIE

Dans le langage habituel l'usage du terme "PME/PMI" ne permet pas de distinguer les petites industries, catégorie d'entreprise dont l'apport au développement de l'économie et au progrès est sans comparaison avec les autres entreprises et nécessite la mise en place de politiques spécifiques.

Une étude du "SESSI"(1) montrait voici quelques années que l'industrie "tirait" directement plus de 50% de la production totale industrielle du pays est issu des PMI. Elles sont donc le cœur de notre puissance économique.

Cet effet de "fécondation" ou d'entraînement des autres activités par les industries est effectif en particulier dans l'environnement immédiat dans ce que l'on appelle le tissu économique, ou encore l'économie locale.

Les entreprises industrielles sont à ce titre extrêmement précieuses et économiquement les plus utiles.

A cette force d'entraînement, spécifique à l'industrie, s'ajoute la "capacité de fixation" des populations spécialement utile dans notre pays, le plus étendu d'Europe de l'ouest, aux traditions rurales qui persistent.

Ce sont des sociétés industrielles de toutes tailles, qui en se créant sont allées à la rencontre des régions et du monde rural, évitant le développement du phénomène de "polarisation", c'est à dire la forte tendance à la concentration des populations et des activités vers de grands pôles (à l'exemple de Paris).

C'est bien d'ailleurs à la recherche de PMI nouvelles que se livrent les collectivités locales, ce sont bien aussi les défaillances d'industries qui ébranlent si fortement les économies locales et les désespèrent les populations.

Les PMI sont ainsi devenues depuis 40 ans la colonne vertébrale de nos "économies-territoires" et le lien avec la croissance et le progrès économique.

Le savoir-faire, la technologie, la recherche, les techniques modernes de gestion se sont fortifiés et développés autour des entreprises "manufacturières". La capacité d'échange des nations, leur souveraineté et leur niveau de vie dépendent pour une large part de leur capacité de production de biens de qualité. 80% des biens exportés sont industriels.

Enveloppés de tous côtés par le secteur des services, secteur le plus visible et celui qui crée directement le plus d'emplois, nous avons tendance à oublier le rôle vital du secteur industriel, sans lequel il n'existerait rien durablement.

Il faut réparer cet oubli.

POUR DES ENTREPRISES INDISPENSABLES DES POLITIQUES EXCEPTIONNELLES

Il est de proposer des politiques économiques tenant compte en priorité des besoins de ces entreprises, les plus vitales pour notre niveau de vie et nos emplois.

Alors que 2 ou 3 milliards des habitants de cette terre vont aspirer dans les 25 prochaines années au standard de consommation moyen des Européens des années 50, il serait absurde de renoncer à fabriquer sur notre territoire une partie de leurs besoins. C'est ce qui ne manquera pas d'arriver si nous renonçons à reconnaître l'utilité des activités manufacturières au regard de nos intérêts nationaux, niveau de vie et emplois et nous renonçons en conséquence à décider de mesures appropriées. Seuls des coûts de productions irréalistes peuvent nous ruiner et consolider le chômage, en ruinant nos productions. Depuis 30 ans, nous avons déjà perdu trop de secteurs clefs. Nous l'avons payé en déficit commercial chronique pendant 4 décennies.

Nous risquons en effet de le payer en chômage et en niveau de vie. Rien n'est pire dans ce domaine que la fatalité : dans un pays souverain, qui dispose des savoir-faire et des ressources, jamais aucun secteur n'est définitivement perdu. Comme d'ailleurs aucun territoire n'est définitivement condamné s'il dispose de ressources et de compétences. Audace, innovation, organisation doivent nous permettre de redresser les situations les plus difficiles. Nous devons pour cela nous doter de politiques éclairées et distinguer désormais activités industrielles concernées par la globalisation, qui nécessitent un traitement particulier, des activités exerçant dans un périmètre et une concurrence locale ou nationale et une concurrence normale.

LA NECESSITE VITALE POUR LES INDUSTRIES DE NOTRE TERRITOIRE DE TAXES ET GHARGES ALLEGEES

L'habitude et la myopie bureaucratique nous amènent à traiter indifféremment l'entreprise qui exporte, qui se trouve en concurrence avec les étrangers les plus compétitifs, aux coûts et salaires dérisoires, et l'entreprise locale dans une situation de concurrence normale. De la première dépend notre niveau de vie, notre croissance et d'une certaine manière le rythme de développement de autres. Pourtant en dépit de son rôle précieux, vital même, nous acceptons de la laisser se battre à armes inégales, et nous acceptons sans réagir leurs défaillances prévisibles et celles des autres entreprises dans leur environnement. Dans un monde économique de plus en plus étendu, cette résignation n'est plus acceptable.

Il est temps de prendre la mesure des réalités.

Si tout ne peut être sauvé, une partie de nos industries doit être sensiblement et durablement renforcé. Dans l'irrésistible renouvellement des entreprises qui régulent les économies modernes, la fragilisation des coûts trop élevés de certaines activités pourrait être retardée, du temps pourrait être gagné et donner aux nouvelles productions, et aux nouvelles sociétés, pour développer leur processus de croissance et s'affermir.

Les disparitions brutales, répétitives sont extrêmement dévastatrices pour notre société. Le niveau de vie de notre pays, notre système social, nos emplois, ne résisteront pas

très longtemps à l'érosion de notre tissu industriel. La crise actuelle est un signal, elle était annoncée depuis plusieurs années.

Nous préconiserons donc une révision complète des politiques face aux entreprises et aux entrepreneurs. L'effort à entreprendre doit viser la simplification administrative et le réduction du harcèlement administratif, bien sûr mais doit viser essentiellement à réduire les charges et la fiscalité pour les entreprises exportatrices.

Dans les pages suivantes, nous aborderons en priorité la nécessaire révision de la taxe professionnelle.

LES PMI ET LA TAXE PROFESSIONNELLE

UNE TAXE INADAPTEE

La taxe professionnelle constitue un thème permanent de discussions entre élus et décideurs économiques depuis des décennies. Elle a joué un rôle central dans l'équipement de nos communes. En dépit des critiques, elle n'a pu être remplacée, son apport aux finances des communes et des collectivités en général est très appréciable.

Pourtant il ne s'agit plus aujourd'hui d' en critiquer les paramètres de calcul pour les modifier. Notre critique est globale et vise la pertinence même de cet impôt.

Puisque nous estimons que l'industrie est le cœur de notre richesse, l'outil de notre indépendance et de notre niveau de vie, et la colonnes vertébrale de nos tissus économiques, nous devons la préparer à affronter avec les meilleurs armes la concurrence impitoyable qu'implique la mondialisation. Les entreprises les plus exposées ne doivent pas être les plus chargées, or c'est le cas (80% de la T.P. est payée par les industries, quasiment toutes sont exportatrices 80% des exportations totales).

Le statu-quo dans ce domaine n'est pas acceptable.

Pour nous tous qui souhaitons maintenir notre niveau de vie et la cohésion nationale, considérer sans réagir qu'un certain nombre de production, donc d'entreprises et d'emplois sont à l'avance condamnés sur notre territoire, est une posture inacceptable. Il n'y a rein pour remplacer ces entreprises industrielles. Elles emportent en disparaissant leur force d'entraînement et une partie de la substance des services qui leur sont liés avec des conséquences en chaîne (1).

Il est donc urgent que le pouvoir politique tente de mettre en œuvre pour l'avenir des parades nécessaires.

En effet, la question se pose : <u>par quelle aberration continue t'on à faire payer</u> <u>l'essentiel de la taxe professionnelle par les entreprises les plus exposées et les plus précieuses.</u>

Après 25 ans d'ouverture mondiale accélérée, nous ne pouvons persister à ignorer les menaces qui pèsent sur les entreprises de l'hexagone qui exportent il est urgent de trouver les moyens de réduire les coûts de production.

La taxe professionnelle fait partie de ces prélèvements en cause.

La taxe professionnelle élément structurant du territoire ?

Le très substantiel apport de la taxe professionnelle aux finances des collectivités locales, les retombées importantes provenant des entreprises qui s'installent dans les zones d'activité réservées à cette usage, ont incité les communes grandes et petites à se doter de zones "industrielles" et à engager des actions de "marketing de zones" pour les remplir.

Des sommes importantes sont consacrées à la réalisation des équipements et réseaux pour l'accueil des entreprises.

La taxe professionnelle (la T.P.U.) est d'ailleurs désormais la seule ressource utilisée pour l'élaboration des budgets des communautés de communes. Celles-ci s'organisent autour de

l'espoir de recettes nouvelles résultant de l'extension des activités économiques dans leur zone.

Cette option comporte plusieurs inconvénients :

- Elle institutionnalise la T.P. comme ressource clef alors que cet impôt est payé pour l'essentiel, nous l'avons déjà dit, par les industries les plus exposées.
- Elle contribue à multiplier et à disperser les zones d'activités dans chaque département sans souci d'une recherche d'optimisation des ressources des collectivités nécessaires à leur installation, sans réflexion sur la répartition des établissements au regard de la population, et le plus souvent sur le plan global cohérent d'implantation qui pourrait tenir compte des voies de communication et des moyens de transport, à l'échelle du département par exemple.

Puisque la T.P. revient pour l'essentiel à chaque commune et imprime fortement le choix de ces communes, il est nécessaire pour un conseil municipal de posséder sa propre zone. Cette logique ne peut contribuer à accroître la richesse.

REMPLACER LA T.P. PAR UNE AUTRE RESSOURCE, UNE NECESSITE POUR L'ECONOMIE

La taxe professionnelle a été victime de son succès. Sa dérive pourrait être grave de conséquences. Son remplacement doit désormais être envisagé.

C'est une ressource qui doit être remplacée par une taxe régional sur la consommation, complétée par un résidu de la T.P., désormais levé par la région. La répartition entre collectivité s'effectuant ensuite et l'ajustement étant prévu sur 10 ou 15 ans.

L'emploi étant la pénurie de nos sociétés développés, il est nécessaire en effet de privilégier la compétitivité des entreprises en réduisant cet impôt qui atteint parfois jusqu'à 4% de la valeur ajoutée.

Tant qu'il sera impossible de réduire les charges sur les salaires, la préservation de l'emploi, c'est à dire la préservation de la compétitivité de nos entreprises dépendra de notre capacité à réduire les impôts pesant sur les coûts de production. Un transfert partiel sur la consommation est particulièrement logique (Nous n'échapperons pas à des économies de structures par ailleurs).

Le résidu auquel nous faisons allusion pourrait être équivalent à 20% du total actuel et calculé selon des bases nouvelles.

Le lien entre collectivités et entreprises continuerait à s'établir par la taxe professionnelle qui resterait le garant d'une attention continue des élus pour le maintien des équipements nécessaires aux activités.

Favoriser une meilleure répartition des zones d'activité dans un territoire

La nouvelle T.P. étant prélevée à l'échelon régional, reversée intégralement au département, la concurrence débute entre les départements pour le démarchage des entreprises en recherche d'implantations.

Il s'agit lorsqu'ils ont capté l'entreprise d'orienter les entreprises suivant leur taille et leur nature vers les zones qui peuvent le mieux convenir en fonction de l'environnement socio-

économique. L'autre critère de choix des zones pouvant être lié à la répartition des emplois et des populations sur le territoire et aux possibilités de déplacements.

La collecte de cette T.P. "résiduelle" à l'échelon départemental, permet une réflexion sur la répartition des activités.

La nécessaire consolidation de notre petite industrie

Il ne peut être question désormais de laisser nos sociétés les plus précieuses se battrent à armes inégales contre une concurrence étrangère appelée à devenir de plus en plus intense. Nous devons sortir de notre résignation à adopter des politiques ciblées et inédites. Si toutes ne pourront être sauvées, une partie des plus vitales pourront être renforcées. Dans l'irrésistible renouvellement des entreprises qui régulent les économies modernes, le déclin de certaines activités pourrait certainement être retardé en laissant le temps aux nouvelles productions de naître et leur assurant les moyens de s'affermir. En effet, ce n'est pas tant le principe de la disparition des entreprises qui est inacceptable que le rythme de ces disparitions qui témoignent du combat inégal.

Nous sommes dans un pays très développé, nous disposons d'atout considérable ; notre nouveau défi consiste à utiliser au mieux ces atouts.

Nous pouvons rester optimistes, si nous décidons de le faire, si nous décidons de surmonter nos bureaucraties et d'être efficaces, nous disposons alors de bonnes marges pour réussir à maintenir pour l'essentiel notre compétitivité.

Dans les pages qui suivent nous proposons quelques voies utiliser nos ressources à la consolidation des PMI.

Deuxième partie

La nécessaire consolidation de nos tissus économiques

I- UNE DECENTRALISATION BIENVENUE

Le projet de "décentralisation de l'initiative économique" est nécessaire au déploiement des énergies et de la responsabilité individuelle. C'est un projet politiquement fort s'il privilégie l'économie locale, en lui donnant des moyens nouveaux et en lui proposant des objectifs; l'économie réelle se rapproche alors des individus et leur redonne confiance.

C'est un projet mobilisateur, car :

- il s'adresse aux entrepreneurs et aux jeunes compétences ;
- il est ouvert sur le monde et s'appuie sur des valeurs locales.

C'est un projet efficace car:

- il favorise une nouvelle répartition des *compétences* en faveur des territoires ;
- il remet les entreprises et les entrepreneurs au centre du développement économique en réduisant les interférences administratives démobilisantes;
- il unit les grandes et petites entreprises dans un effort commun ;
- il utilise la proximité pour mobiliser, réduit les rivalités des structures, la dispersion des énergies, les dépenses inutiles ; il favorise la naissance et la mise en place du "travail en réseau" nécessaire aux économies modernes.

Ajoutons cependant que ces préconisations ne peuvent atteindre leur pleine efficacité que dans une économie dégagée de ses pesanteurs fiscales(1), et de ses caractéristiques bureaucratiques.

I- RENFORCER ET CLARIFIER LE ROLE DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS NOS TERRITOIRES

1. Des ressources mal utilisées face à une concurrence mondiale croissante

Nous ne pouvons accepter sans réagir de voir les activités dans nos tissus économiques emportées par des forces imprévisibles, qui feraient de la majorité de nos départements des zones pauvres, désertées par les entrepreneurs et les habitants, tandis que se créeraient quelques mégalopoles, avec leurs cortèges de coûts sociaux et humains. Or, la montée de la *globalisation* qui menace nos industries nous conduit vers ce risque de fragilisation.

Il est temps d'intégrer le fait que la "course à la compétitivité" anime désormais des pays émergents de plus en plus présents, sans que les efforts de nos partenaires et concurrents habituels ne faiblissent. Ainsi, il n'est pas imaginable de laisser en désordre nos moyens dans nos "économies-territoires" : nous devons donner à nos entreprises non seulement les atouts pour bien résister à ces défis nouveaux, mais aussi les moyens pour être des compétiteurs de qualité capables de saisir toutes les opportunités offertes par l'ouverture des marchés.

Enfin, c'est par la qualité de nos ressources humaines, la qualité de notre environnement et de nos équipements que nous pourrons attirer les entreprises nouvelles.

Nous devons donc clairement nous mettre en ordre de marche et faire apparaître les bénéfices possibles et nombreux de la mondialisation. Dans cette perspective, le rôle des pouvoirs publics est de rénover les structures, de clarifier les rôles et les missions des partenaires.

2. Un objectif d'organisation : "<u>l'environnement" de l'entreprise</u> doit être performant

La société, contrairement aux idées généralement admises, attend beaucoup dans ce contexte du politique. Les pouvoirs publics doivent d'un côté faire sauter les verrous qui peuvent freiner notre effort, et de l'autre mettre en place les "nouveaux moteurs" qui permettront d'assurer la construction de l'économie de demain. Le paysage actuel des responsabilités - dessiné voici presque deux siècles - doit rapidement évolué.

A quoi sert de spéculer sur des richesses à partager si notre capacité à créer ces richesses se réduit ? A quoi sert de lutter contre le chômage si le nombre d'emplois à offrir diminue ? La puissance économique relative de la France ne pourra pas longtemps masquer notre insuffisance en nombre d'entreprises, et tout particulièrement en nombre d'entreprises crées chaque année.

Nous devons tenir compte aussi, pour tous ceux qui tiennent l'industrie comme véritable cœur de la puissance économique, nos l'avons déjà dit, que désormais en France les P.M.I. de moins de deux cents salariés produisent plus de la moitié de notre production totale. Or, l'essentiel de ces petites industries sont dirigées par des hommes seuls, souvent sans encadrement, de plus en plus vulnérables face à des concurrents aux coûts de production bien plus faibles.

A l'évidence, par une meilleure organisation de nos forces, nous disposons de marges appréciables de progrès dans ce qui est appelé "l'environnement territoire" de l'entrepreneur. Cet environnement joue un rôle essentiel dans les économies modernes. Il doit à la fois assurer aux entreprises d'excellentes conditions de développement et permettre aux habitants de trouver dans la proximité les emplois de qualité auxquels ils aspirent. L'organisation et l'utilisation de nos atouts doivent mobiliser notre réflexion.

Les acteurs doivent être organisés pour prévenir dans la mesure du possible, et en priorité les défaillances d'établissements industriels qui fragilisent en chaîne tout le tissu économique. Anticiper, stimuler, compenser par des projets toujours plus nombreux sont les vraies recettes nouvelles. Toutes les structures doivent être organisées dans ce sens pour y parvenir.

Les principes de l'innovation présents dans l'entreprise doivent désormais l'être aussi dans l'environnement des entreprises. Des réponses locales plus collectives semblent désormais s'imposer pour donner plus d'appui aux entrepreneurs. Nous pouvons nous inspirer de ces nouvelles méthodes en usage dans les régions ou les bassins économiques d'autres pays développés dont nous admirons le succès. *Ces succès, nous ne pouvons actuellement y*

prétendre car aucun acteur n'est aujourd'hui doté de la légitimité suffisante pour organiser une action économique locale cohérente et durable.

Bien au contraire, la multiplication des intervenants conduit à des actions désordonnées et à une relative inefficacité. Cette absence de visibilité dans le développement économique local dissuade les entrepreneurs de s'y impliquer. Or, sans la participation active des hommes d'entreprises il ne peut y avoir d'actions économiques performantes.

Nous ne souffrons pas d'un trop plein d'initiatives, mais de l'absence de coordination et de stratégie.

Notre capacité à utiliser de manière optimale tous nos moyens sera décisive. On ne peut dans ce domaine ni improviser ni s'en remettre à la bonne volonté.

Notre méthode passe par l'inventaire et le rôle des forces sur le terrain : comment les associer à l'effort, comment faire émerger les facteurs de succès, en tenant compte des réalités existantes. Des réflexes se sont installer qu'il n'est pas possible d'ignorer. Ainsi, on se rencontre plus facilement dans le cadre d'un bassin de vie ou d'un département qu'à l'échelle d'une région. Tel bassin économique se veut différent de tel autre, telle institution a pris l'habitude de s'occuper seule de telle responsabilité ; sans cet inventaire, nous ne pourrons faire apparaître les nouvelles formes de partenariat "privé/public" que nous croyons indispensable.

Précisons que le partenariat "privé/public" est l'association de chefs d'entreprises, d'élus ou de représentants des pouvoirs publics qui se réunissent pour apporter des solutions à différents problèmes d'intérêt général. Les partenariats "privé/public" sont souples dans le domaine économique ; ils enrichissent et complètent les coopérations habituelles entre institutions économiques et pouvoirs locaux.

Ces partenariats doivent être proches du terrain et s'appuyer en direct sur les entrepreneurs. Une participation réelle, plus importante des entreprises aux projets locaux sera une des conditions du succès. Le recentrage de l'action économique autour des besoins des entreprises est nécessaire.

Les différentes institutions locales doivent résister à la tentation de ''faire du développement économique sans entrepreneurs''.

Par ailleurs, la dispersion actuelle des acteurs, leur grand nombre et le manque de projets très élaborés expliquent, pour une large part, l'absence d'implication à un niveau appréciable dans le tissu local de deux autres partenaires potentiels de l'économie : les grandes entreprises et l'enseignement supérieur, qui y sont pourtant bien disposés.

Or, pour la compétition dans laquelle nous sommes engagés, notre capacité à réunir toutes ces forces, à les utiliser de manière optimale sera décisive.

En résumé, toute réorganisation de l'action économique ne réussira que si elle prend en compte les habitudes locales et permet l'apparition de nouveaux partenariats "privé/public" en faisant évoluer les frontières d'intervention des principales institutions dans le sens de l'ouverture aux autres initiatives, ouverture aux autres compétences et ouverture aux complémentarités et à la coopération, et établissement des stratégies communes.

II- UN OBJECTIF : CREER UNE "ATMOSPHERE ENTREPRENARIALE" DANS NOS TERRITOIRES

Cet objectif évidemment ne sera possible, comme nous l'avons déjà souligné, qu'après avoir rempli le préalable d'une profonde réforme fiscale favorisant l'esprit d'entreprise.

1. Priorité à un soutien renforcé aux PMI

Les principes qui précèdent ne nous entraînent pas vers un saut dans l'inconnu, les acteurs restent les mêmes, chacun conserve ses repères habituels, il est simplement donné aux organisations les espaces nécessaires pour des ambitions nouvelles. Ainsi, à tout moment, un patron de PMI doit pouvoir trouver le soutien, l'accompagnement, l'expertise qui lui permettent de surmonter les obstacles et de saisir les opportunités de croissance. Il doit pouvoir le faire dans un climat de totale confiance, en évitant les intervenants bureaucratiques ; ceci implique que les réseaux d'aide aux entreprises doivent être contrôlés majoritairement par des représentants des entreprises.

Nous défendons l'idée simple que ce n'est pas à l'entrepreneur de se plier aux contraintes des projets prévus, en principe, à son intention, mais avant tout aux projets euxmêmes de répondre aux besoins et au rythme de l'entreprise. Il est donc essentiel que les entreprises ou leurs représentants participent à l'élaboration et au contrôle des projets qui les concernent. Les réseaux de proximité doivent permettre d'y parvenir.

Notons que le réseau, c'est évidemment la capacité d'échanges de coopération, d'entraide, et éventuellement d'influence d'entrepreneurs qui ont jugé nécessaire de se regrouper.

Pour la presque totalité de nos territoires, l'enjeu principal se situe autour du nombre et du niveau de compétitivité des industries, pour l'essentiel des PMI. Ces petites industries constituent la colonne vertébrale de nos économies locales et en même temps le seul vrai vecteur d'entraînement de croissance. C'est de leur succès que dépend pour une large part la création d'entreprises nouvelles. Leur croissance entraîne toutes les autres activités et crée les espaces de richesses où peuvent venir se nourrir de nouveaux projets. Leur succès est une incitation forte à la création d'entreprises.

L'isolement des patrons de PMI, la faiblesse ou souvent leur absence d'encadrement entraîne des risques pour les entreprises quelles que soient par ailleurs les qualités de leurs dirigeants. Seul un environnement dynamique peut leur permettre de bien résister. C'est cet environnement local réputé actif qui permettra de surcroît d'attirer de nouvelles entreprises ou de susciter de nouvelles créations : "l'industrie appelle l'industrie".

2. <u>Le partenariat privé/public</u> outil de la cogestion de l'économie locale -Emergence des "pôles de développement" Chaque tissu économique, compte tenu de ses particularités doit se doter de politiques appropriées. Il est nécessaire de mettre en place, grâce au partenariat privé/public, des coresponsabilités concernant la "gestion" des économies locales, après que les limites géographiques de celles-ci aient été définies par les acteurs eux-mêmes. Dans sept cas sur dix le département peut être ce bassin économique, ce " pôle de développement ", ni trop grand ni trop petit, en mesure de développer ses propres politiques. Si ce n'est pas possible, il est alors nécessaire de trouver des bassins économiques respectant les traditions et ayant les tailles appropriées aux actions à entreprendre.

Le partenariat "privé/public", c'est-à-dire la **cogestion des projets**, doit permettre de susciter les *réseaux* porteurs des compétences nécessaires à l'amélioration des performances.

Tout en laissant évidemment leur totale responsabilité aux chefs d'entreprises, les "groupes" ou "maillages" permettent en effet, d'accélérer la circulation de l'information, de la sélectionner en fonction de la spécialité de l'entreprise et d'augmenter des opportunités d'affaires nouvelles.

Seules les organisations susceptibles de multiplier les occasions utiles de "rencontres créatrices de valeurs" entre des hommes d'entreprises d'un part, et entre des hommes des projets d'autre part, tout en permettant un afflux des compétences et d'experts, peuvent contribuer à la création d'une "atmosphère entrepreneuriale" et provoquer un changement de rythme dans le développement.

L'efficacité des actions dans un "pôle de développement" doit être renforcé par l'élaboration d'un plan stratégique comme on le pratique dans une grande entreprise fixant des objectifs sur cinq, dix ou quinze ans en création d'emplois et en création d'entreprises. Il permet de mobiliser plus facilement l'ensemble des acteurs.

Les propositions qui précèdent ne représentent pas une révolution, les acteurs restent les mêmes ; il est simplement donné aux organisations les espaces nécessaires et les moyens pour des ambitions nouvelles.

L'émergence de ces partenariats "privé/public", qui sont nécessaires à l'efficacité économique doivent contribuer à une forme de co-régulation de la gestion de questions essentielles telles que l'emploi et la formation qui doivent trouver des nouvelles réponses dans le "bassin de vire traditionnel". Là où l'on est en mesure de connaître très finement les évolutions du tissu économique, et où peuvent agir avec efficacité les "réseaux de proximité".

L'émergence "d'économies-territoires " dotées de politiques économiques (projets et programmes) et disposant de moyens d'action importants pour les mettre en œuvre permet bien sûr aux responsables de la communauté de présenter des objectifs.

Ces objectifs ainsi fixés, chaque organisation, plutôt que de poursuivre des travaux séparés, parfois concurrents comprend qu'il est plus efficace de pratiquer sa mission en étant intégrer dans un "plan global", ce qui laisse malgré tout à tous ceux qui le souhaitent la possibilité d'être actifs, autonomes et utiles. Cette organisation en réseau qui a si bien réussi dans beaucoup d'autres pays concurrents doit se mettre en place chez nous. Cette mise en mouvement des acteurs nécessitera un accompagnement fort des pouvoirs publics et l'aménagement d'une nouvelle architecture de l'action économique(3).

Troisième Partie

UNE ARCHITECTURE DE L'ACTION ECONOMIQUE RAPPROCHEE DES ACTEURS DE TERRAIN

<u>Une bonne organisation des pouvoirs, une bonne répartition des responsabilités sont des sources inépuisables d'efficacité.</u>

La connaissance des défis et les réponses que nous venons de décrire doit faire naître une volonté politique suffisante pour modifier les frontières actuelles des institutions en place, faisant évoluer les responsabilités et l'autorité dans le domaine de l'action économique, décisions nécessaires à la libération des énergies.

Nous définissons dans les prochaines pages le cadre nouveau nécessaire au déploiement des actions. Le législateur saura faire son choix entre celles qui doivent faire l'objet d'un passage au parlement et celles qui ressortent juste de l'incitation des pouvoirs publics. Les futurs acteurs des stratégies que nous préconisons bénéficieront à coup sûr dans leurs actions futures de la publicité qui sera donnée à ces nouvelles politiques. Une véritable stimulation et concurrence entre régions d'un part, et entre pôles de développement d'autre part sera profitable à l'économie et au pays.

- I- LA DECENTRALISATION DOIT ABOUTIR A METTRE EN PLACE
 "RESPONSABILITE REGIONALE" ET UNE ANIMATION LOCALE POUR
 L'ACTION ECONOMIQUE
 - 1. Le conseil régional continue à assurer les responsabilités de l'action économique : il regroupe désormais l'ensemble des compétences de l'Etat

C'est désormais le niveau supérieur de l'autorité dans ce domaine. Tous les services de l'Etat qui participent à l'action économique lui sont rattachés et sont fusionnés pour pour réaliser des économies de structure et réduire les pesanteurs bureaucratiques - Anvar, Drca, Drce, Drire(4), etc. -. Le conseil régional confie à une "agence" ou "comité" le soin d'établir et d'animer l'action économique et de gérer les moyens qui y sont consacrés. Le conseil lève également l'I.A.T.P. ; elle gère cette ressource avec les chambres.

2. Externalisation de la direction économique des conseils régionaux - "l'agence"

Les "commissions de développement économique" et " directions économiques " des conseils régionaux sont " externalisées " pour échapper aux pesanteurs administratives et aux possibles dérives politiques. Elles deviennent "l'agence économique régional ". Elles s'ouvrent à des représentants des entreprises, à des personnalités qualifiées et aux présidents

des chambres locales. Financées et contrôlées par le conseil régional, les représentants du privé y sont majoritaires. Leur mission est de valider et de stimuler les projets locaux.

Pour être respectée et utile, l'action économique doit être en prise directe avec les problèmes des entrepreneurs. Il est nécessaire que les moyens de soutien du conseil régional ne soient pas soumis aux aléas bureaucratiques. Extérieurs aux institutions, ils seront gérés sous le contrôle des élus, bien sûr, mais de manière "partenariale" avec des conseillers issus du monde de l'entreprise : le temps "administratif" ne doit plus s'imposer au temps "économique" qui rythme la vie des activités.

Le principe de "l'agence", qui peut prendre évidemment un tout autre nom, doit être favorisé.

L'agence économique tout en coordonnant les actions locales, dans le cadre des objectifs définis par les partenariats "privé/public" pour chaque "territoire", pourra mettre en concurrence les organisations locales pour accomplir les missions. Pourvu que celles-ci s'inscrivent dans un plan stratégique coordonné.

L'agence économique devra assurer aussi la stimulation des échanges avec les régions étrangères, suscitant systématiquement des missions de contact et d'ouverture, des missions de coopération et d'études pour des décideurs économiques et les entrepreneurs, afin de garantir un ajustement permanent aux méthodes et aux innovations les plus performantes.

La montée en puissance des exportations dans les PMI nécessaire à notre économie devra être organisée avec des moyens nouveaux dans le cadre régional. Cette volonté locale et collective pour rechercher de nouvelles croissances externes devrait s'exprimer avec une agressivité et une détermination nouvelle correspondant à la période actuelle de conquête des marchés que la *globalisation* nous impose(5).

Cette nouvelle et pleine responsabilité régionale entraînera de facto la disparition de différentes cellules similaires à l'échelon national, y compris de la Daltar.

3. Emergence et constitution de "pôles de développement"

Les acteurs locaux sont incités par la région à s'organiser en "pôles de développement" et définissent les limites géographiques et leur "plan stratégique" en liaison avec la cellule régionale appelée à financer une part de ces actions. Ces "pôles" doivent avoir des tailles réalistes, et à chaque que cela sera possible il est important de les faire coller aux découpages traditionnels. Pour cette raison, le "département" reste une forte identité et un "pôle" possible pour plus de la moitié d'entre eux. Actuellement les actions entreprises se déroulent le plus souvent dans ce cadre qui est aussi celui le plus fréquent des rencontres pour des projets communs.

La taille moyenne type des bassins économiques qui permettent de développer de vraies politiques économiques, d'appliquer des stratégies avec des effets de leviers appréciables correspond dans les pays développés et pour des densités d'activités

économiques moyennes à un "médian" d'environ 400 000 habitants (d'après les sources de l'Union européenne et de l'OCDE). C'est un repère intéressant à connaître pour ajuster des ambitions mais dont on peut s'éloigner si "l'esprit local" décisif pour la mobilisation des acteurs et le bon fonctionnement des projets le nécessite. Les décideurs locaux sont les seuls habilités à définir les limites de leurs actions. La coordination à l'échelon régional devra seule juger du réalisme des projets, et pourvu que les objectifs fixés puissent être atteints, la souplesse doit prévaloir.

En résumé, en reprenant les principes et les méthodes en usage dans les plus performants des pays développés, pour organiser efficacement l'action économique et faire de l'économie-territoire "un pôle de développement", il est nécessaire de se doter d'une stratégie et de projets répondant aux besoins spécifiques des entreprises locales. Le rôle de "l'agence régional" est de coordonner et de stimuler ces efforts, de s'assurer de la cohérence des stratégies, mais aussi de mettre en concurrence les partenaires.

II-DE NOUVELLES RESPONSABILITES POUR LES CHAMBRES

1. Un monde consulaire modernisé et réactif

Les chambres consulaires, et les chambres de commerce et d'industrie (CCI) en particulier, doivent contribuer au développement des partenariats "privé/public" sur lequel nous avons insisté dans les pages précédentes. Les CCI, souvent critiquées, contournées, représentent pourtant un symbole local fort du monde des entreprises. Il faut utiliser au mieux leur capacité de rassemblement. Nous proposons de les remettre au centre de l'action économique locale, d'en faire la plate-forme d'accueil et d'organisation de toutes les formes nouvelles de coopération. Elles doivent prendre directement en charge les nouvelles méthodes de développement des PMI au cœur de la richesse locale.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour qu'elles redeviennent des organisations réactives :

a- elles ne lèvent plus l'IATP(6)

Cette responsabilité est transférée totalement au conseil régional qui compte déjà aussi cet impôt parmi ses sources de financement et en confie la gestion à "l'agence économique" ou les représentants des chambres et du privé sont majoritaires.

Lever l'impôt est à la fois le privilège et le carcan des CCI. Bridées, celles-ci ne sont plus actuellement en mesure d'embrasser la totalité des actions nécessaires aux entreprises. Lever l'impôt a pour conséquence indirecte de donner une tonalité très administrative à l'institution.

Désormais, les chambres, les CCI en particulier, négocieront leur budget avec d'autres détenteurs de la légitimité dans le domaine. Cette contractualisation économique au sein des "agences régionales" ou leurs représentants seront, avec l'appui de personnalités qualifiées,

majoritaires. Cette contractualisation avec la région leur redonnera une légitimité et un vrai poids local nécessaires pour des institutions contestées qui représentent pourtant la mémoire du tissu économique et un carrefour d'informations et de rencontres. Ainsi tout en consolidant, pour les CCI, leur rôle de pivot de l'action économique locale, ce nouveau positionnement permettra de remettre, en leur ouvrant aux autres partenaires, ces institutions au centre des stratégies de développement.

b- chaque département doit se doter d'une seule chambre de commerce et d'industrie

Il faut, en effet, coller au plus près des habitudes et des traditions locales, cependant cela ne justifie plus l'existence dans nos départements de plusieurs chambres de commerce et d'industrie qui représentent en effet autant de petites administrations dont nous ne comprenons plus la nécessité. Une simplification permettant des économies substantielles s'impose. Ceci n'exclut pas le maintien, dans certains bassins, d'antennes représentatives pouvant garder d'ailleurs le nom de "CCI locale" disposant par délégation de pouvoir d'orientation et même de gestion des projets spécifiques correspondant à leur circonscription et à leurs traditions ou sur des équipements locaux qui nécessitent un contrôle de proximité, les ports par exemple.

2. Création d'une "cellule de gestion du tissu économique" pour la recherche et l'intelligence économique adossée aux CCI

Les acteurs publics et privés seront incités à créer une "cellule de gestion du tissu économique", adossée à la chambre économique. Elle réunit élus, chefs d'entreprises, fonctionnaires et experts. Les chefs d'entreprises y sont majoritaires. C'est l'outil de "l'intelligence économique et d'orientation des initiatives. Elle fait appel à des compétences nouvelles de haut niveau. Elle est un point d'ancrage permanent pour mettre *la recherche et le conseil* à la disposition des PME/PMI.

Il est nécessaire de distinguer au sein des chambres la mission "représentation des entreprises", la mission de gestion des équipements, la mission de formation et les actions entrepreneuriales. Aujourd'hui malgré d'excellents techniciens, les chambres ne peuvent répondre en profondeur à tous les besoins des tissus économiques faute de moyens. Ces moyens et les compétences indispensables existent. Ils doivent être mobilisés programme par programme. Il s'agit en grande partie des consultants locaux, et d'experts venant de l'enseignement supérieur et des grandes entreprises.

Ainsi adossé aux CCI, ce que nous pouvons appeler "l'Institut de Gestion du Tissu Economique " sera aussi la cellule de réflexion où les représentants des différents partenaires locaux pourront élaborer avec les entrepreneurs les programmes à conduire et réunir à cet effet l'expertise nécessaire. Ainsi, dans un territoire toutes les PMI devront faire l'objet d'un accompagnement particulier. Elles devraient toute avoir accès aux conseils et aux services les plus sophistiqués. Ceux-là mêmes qui sont disponibles dans les grandes entreprises.

La cellule de "gestion du tissu économique " propose le lancement des programmes jugés nécessaires à l'amélioration des performances des entreprises et au développement des

activités locales. Elle en assure auprès des pouvoirs publics et des entreprises le montage financier. Elle recrute aussi pour ces missions limitées dans le temps les compétences nécessaires.

Elle compare avec les autres expériences françaises et étrangères. En résumé, elle prend en charge l'ensemble des actions "entrepreneuriales".

3. L'appel aux compétences - enseignement supérieur - grandes entreprises

Organiser l'afflux d'une expertise de haut niveau dans nos territoires est un es clefs du changement de rythme dans le développement des activités. Seule, une stratégie appuyée sur des programmes permet d'aménager des "portes d'entrée" et une participation continue et professionnelle des meilleurs compétences du pays.

Il faut "décloisonner".

Le "plan stratégique définit les besoins en compétences. Celles-ci doivent recruter dans le bassin local (consultants privés), mais aussi chez les grands partenaires : enseignement supérieur et grandes entreprises, peu impliqués aujourd'hui en dépit de leur bonne volonté(8). En jouant le rôle de " parrainage" dans les partenariats, les grandes entreprises apportent un ingrédient majeur pour la réussite des projets : la confiance dont ont besoin les autres patrons d'entreprises. Elles peuvent aussi participer en déléguant des spécialistes pour aider des petits patrons du réseau, dans des conditions précises.

Le scepticisme de certains acteurs concernant la volonté d'implication des grandes entreprises dans les projets locaux est démenti par les faits(9). Comme l'indiquait un grand patron japonais : " j'aide les petites entreprises car quand les petits vont bien, nous nous allons très bien ".

Les établissements de l'enseignement supérieur, centres de recherche, universités, grandes écoles ayant une vocation économique sont invités par les pouvoirs publics à établir une "charte de coopération" avec les tissus économiques. Les meilleurs étudiants/chercheurs et les professeurs doivent trouver dans la "cellule de gestion du tissu économique" de formidables opportunités de conseils et de travaux. Grâce aux moyens modernes de déplacement dont notre pays est doté, il ne peut y avoir de territoire oublié par cette coopération.

Des liens étroits entre tissus économiques et universités existent de façon assez évoluée dans plusieurs pays. La France doit tirer profit de ces expériences réussies(10).

En résumé, ces préconisations, ces outils que nous proposons doivent permettre d'assurer un co-régulation locale de l'emploi et de la formation qui doivent trouver, autant qu'il est possible, des premières réponses dans le bassin de vie traditionnel. "Les plans stratégiques" doivent aussi permettre de mieux traiter en continu l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi. Les différentes expériences innovantes développées(11) dans ce sens dans plusieurs régions de pays industrialisés ont démontré l'efficacité d'une coordination très étroite des principaux acteurs mobilisés sur des objectifs locaux.

Nous avons des marges importantes pour mieux réussir notre développement.

L'implication des entrepreneurs dans les projets, la mise à la disposition de ceux qui le souhaitent et de ceux que l'on convaincra des moyens et compétences pour l'amélioration de leurs performances et une croissance plus sûre sont les seules vraies recettes du progrès.

C'est pourcentage par pourcentage, entreprise par entreprise, année par année, que nous devons désormais aller chercher les suppléments de richesses qui feront nos emplois et le niveau de vie de demain. Cela se fera dans chaque territoire par une meilleure organisation de nos moyens.

Nous connaissons la voie à suivre.

Exemples de programmes pour un plan stratégique entreprise/emploi

- Mise en place de maillages locaux
- Conseil et analyse financière 2 ou 3 chargés de mission par entreprise
- Mission croissance
- benchmarking
- nouveaux marchés
- nouveaux produits
- mission export
- recherche de l'essaimage

etc...

La force du réseau local

ADHERENT OU NON, vous serez toujours pour nous un membre de notre communauté, nous serons toujours prêt à vous accompagner et à vous faire bénéficier de notre réseau.

Quatrième partie

INVESTISSEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSOLIDATION DES POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il n'y a pas d'entreprise durablement performante dans les territoires isolés. Il ne peut y avoir d'implantations des nouvelles activités dans des zones non attractives. Pour ces raisons, mais aussi parce que le développement économique peut creuser entre les territoires des déséquilibres finalement coûteux, le rééquilibrage des tissus économiques est une nécessité constante dans un "vieux" pays comme le nôtre.

Par ailleurs, engager des moyens supplémentaires pour moderniser l'habitat et les équipements n'est pas un mauvais emploi de nos ressources. C'est une dépense d'investissement économiquement saine pourvu qu'elle respecte certaines contraintes : elle doit faire travailler en priorité les PME locales, elle doit contribuer au soutien global de l'activité et s'inscrire dans une politique déterminée de lutte pour l'emploi. En cela, elle est un complément utile à la mise en place des préconisations que nous venons de développer. Pour chaque "pôle de développement", c'est une occasion de devenir un bassin de vie plus fluide, plus homogène et plus attractif.

Les financements prévus pour ces investissements seraient prélevés les quatre premières années sur les recettes de privatisation et simultanément des économies sur des dépenses qui se réduiront naturellement (financement des emplois jeunes, dépenses sociales, ...). N'oublions pas l'utilisation des aides Européennes qui pourraient venir profiter du dynamisme des actions que nous proposons.

I - LE REEQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET LE RENFORCEMENT DES ACTIVITES

Nous voulons préciser que ce doit être une démarche concrète, détaillée d'exécution qui donne toute sa valeur au programme.

1. "Les 100 000 projets"

Les propositions énoncées dans la première partie de ce document permettront de faciliter un changement de rythme dans le développement local.

Une vague d'investissements bien ciblés doit venir compléter la mise en place de ce nouveau dispositif de l'action économique en modifiant en profondeur les infrastructures et l'habitat, là où c'est nécessaire tout en assurant un soutien fort aux activités d'une partie importante des petites entreprises locales, principaux agents d'une reprise de l'activité.

a. un effort sur la voirie pour constituer des "pôles" d'activités importants et fluides

Il s'agit aussi de faire de nos "pôles de développement" de véritables bassins de vie, des zones où tous les habitants, y compris bien sûr, les ruraux aujourd'hui les plus isolés, se sentiront grâce à une grande facilité de circulation, à proximité des emplois, des services et des loisirs au même titre que les populations urbaines.

Il est donc nécessaire de procéder à une modernisation raisonnée des infrastructures routières.

Pour accélérer en priorité les migrations alternées et la fluidité des liaisons locales, contribuer à désenclaver rapidement n'importe quel point de l'économie-territoire en mettant les plus isolés à moins de trente minutes des principales institutions et des zones d'emplois, et ceci dans des conditions faciles et sûres.

Le retard pris dans les investissements locaux, les importants décalages en terme de niveau d'infrastructures, spécialement entre zones urbaines et zones rurales, nous laissent des marges importantes de progrès.

Sont concernées par cet effort, les routes nationales pour des améliorations d'urgences, mais surtout les départementales et la voirie des villages. Ces investissements sont réalisés par les administrations et institutions habituelles après consultation des principaux partenaires du développement économique.

b. un effort sur la "rénovation de l'habitat"

Dans ce domaine, nous devons nous élever au "standard" européen moyen. Un effort important de rattrapage et de rééquilibrage est nécessaire. Il doit être soutenu par l'Etat dans le cadre d'une politique économique de soutien au développement des activités qui contribuerait d'une part à dessiner et à consolider le "pôle", et d'autre part à apporter un rythme élevé aux activités en gonflant les carnets de commande des PME dans deux secteurs essentiels pour l'économie, les travaux publics et le bâtiment, effort qui contribuerait en quelques années à faire naître une nouvelle demande continue(12).

Cet investissement de l'Etat est vertueux s'il est long (dix ou douze ans) et lourd (cf. financement page suivante) ; ses aspects positifs sont évidents.

Il s'agit de garnir les carnets de commande pour les PME des secteurs concernés pour dix ans et plus.

Il s'agit d'exploiter un gisement d'emplois au cœur des territoires.

L'existence d'une demande sûre et très soutenue qui donne une visibilité aux PME doit permettre des embauches et des créations d'entreprises dans les secteurs concernés : bâtiment et génie civil.

Dans un département moyen, il faut rappeler que près de 45 % environ des entreprises de l'artisanat sont liées au secteur du bâtiment.

Surmontons les facteurs de blocage.

Un programme de recrutement et de formation doit être étudié avec les professions concernées saturées de travail aujourd'hui. Il n'est pas impossible d'ailleurs que certaines professions tentent de freiner ce projet. Ni l'augmentation des coûts, possible dans un premier temps, ni les difficultés de mise en place de nouvelles formations et ni les difficultés de recrutement ne doivent être des obstacles définitifs à cette politique nécessaire de rééquilibrage du territoire et de relance des activités dont les effets multiplicateurs seront très appréciables .

2. Des PME locales prospères, facteur-clef de développement économique

L'effet multiplicateur induit par la prospérité de ces entreprises se fera sentir sur les activités du village et en cascade du bourg à la petite ville et de la petite ville à la principale ville du "pôle".

Les PME de l'artisanat sont une pépinière irremplaçable de futures PMI, la petite industrie contribuant de façon essentielle à la richesse nationale : 35 à 40 % des patrons de petites industries sont issus de l'artisanat. C'est donc aussi une école de terrain et de formation pour de futurs chefs d'entreprises.

Enfin, les recettes des communes recevront, elles aussi, les bénéfices de ce regain d'activité. Ce dernier se traduira par des rentrées fiscales plus importantes. Sans compter la possibilité des collectivités de réaliser leurs propres travaux dans ce programme.

Des investissements lourds et longs dans la modernisation de l'habitat rural doivent contribuer à réintroduire un urbanisme de qualité trop souvent oublié. C'est un élément fort de revitalisation du territoire. Nous préconisons d'établir par canton ou par "pays" ou par communauté de communes des cahiers des charges obligeant les bénéficiaires des aides à respecter les traditions locales de l'habitat, pour l'architecture, les formes, les couleurs et les matériaux. Le retour de la qualité est nécessaire dans nos villages et nos petites villes.

3. Exemple de modalité d'application du programme d'investissements proposés

a. préparation des acteurs

Les pouvoirs publics doivent s'engager aux côtés des professionnels à préparer la réalisation du plan. En ce qui concerne l'habitat, il faut en effet permettre aux entreprises de s'adapter en 2 ou 3 ans à une demande croissante qui incitera les patrons de PME à plus d'ambitions, provoquera sans doute l'apparition de nouvelles entreprises et nécessitera

d'envisager de nouveaux programmes de formation et des campagnes de recrutement de personnel.

Les contraintes qui seront soulevées par les chambres syndicales doivent faire l'objet d'un examen attentif par les pouvoirs publics qui devront s'impliquer à leurs côtés pour les surmonter. La préparation des conditions de réalisation de ce grand projet d'investissement doit être traitée avec autant d'application que le projet lui-même.

Il est souhaitable qu'un pourcentage du financement soit consacré à la mise en place de ces conditions : nouvelles formations, campagne de recrutement, information, etc.

La première phase devra consister à demander aux professionnels, chambres de métiers, syndicats du bâtiment, des travaux publics, un plan de préparation au lancement de ces investissements.

b. procédures financières : un circuit financier direct, fiable et transparent

Une attention particulière doit être portée à l'exécution de la chaîne. La volonté politique doit l'emporter sur les pesanteurs bureaucratiques. Il ne suffit pas de consacrer des fonds à ce projet, il faut que les financements arrivent à temps. C'est une des raisons pour lesquelles nous proposons un recrutement de "chargés de mission" (13) pour suivre l'exécution du programme.

L'enveloppe globale est répartie entre les départements éligibles. Services de l'Etat et conseils généraux créent ensemble une commission locale pour établir un plan de travail et les priorités dans la perspective d'une consolidation du "pôle". Les entreprises sont représentées dans cette commission.

Les comités cantonaux décrits plus loin seront chargés des choix précis d'investissements.

Tableau - L'investissement doit être progressif : rythme décennal proposé

	Investissements	Investissements	Investissements destinés aux
Années	(en milliards	destinés à l'habitat	routes et aux réseaux
	d'Euros)	(en milliards d'Euros)	(en milliards d'Euros)
1	1,4	0,65	0,75
2	1,55	0,75	0,80
3	1,7	0,90	0,80
4	1,85	0,95	0,90
5	2	1	1
6	2,3	1,15	1,15
7	2,3	1,15	1,15

8	2,3	1,15	1,15
9	2,3	1,15	1,15
10	2,3	1,15	1,15
Total	20	10	10

Sources : GRES, Université de Paris IX Dauphine

Exemple de répartition des financements pour l'habitat :

1^{ère} année : 650 millions d'euros pour 75 départements, soit pour un département, en moyenne 8,67 millions d'euros.

ce qui donne :

8,67 millions d'euros pour 20 cantons (cad le nombre moyen de cantons éligibles dans un département),

soit pour un canton, en moyenne : 434 000 Euros, réparti suivant la règle suivante : le cinquième de la somme au nombre de communes, les quatre cinquièmes de la somme au nombre d'habitants.

ce qui donne une répartition pour 20 communes :

chaque commune se voit attribuer un droit de tirage défini selon la règle suivante :

• un cinquième de la somme totale est divisé par le nombre de communes :

• les quatre cinquièmes de l'enveloppe sont répartis selon le nombre d'habitants :

soit : 434 000 - 86 800 = 347 200 Euros soit une moyenne de 347 200 Euros pour 15 000 habitants, et 23,15 Euros par habitant.

Ce qui donne :

• pour une commune de 120 habitants :

23,15 x 120 hab. = 2 778 Euros qui s'ajoutent au 4 340 Euros par commune, soit 7 118 Euros

• pour une commune de 2500 habitants :

23,15 x 2500 hab.= 57 785 Euros qui s'ajoutent au 4 340 Euros par commune, soit 62 215 Euros

En résumé, au cours de la première année, on obtient :

- pour une commune de 120 habitants : 7 118 Euros,
- pour une commune de 2 500 habitants : 62 215 Euros.

A diviser dans la limite de 40/60 entre travaux communaux et aides aux particuliers suivant un cahier des charges précis. La moitié, soit 31 108 Euros (pour la commune de 2 500 habitants) pourraient être consacrés à la modernisation de l'habitat : 38 chantiers aidés dans la limite de 750 Euros pourraient naître, avec un complément minimum de 50 % du demandeur, en fonds propre ou en emprunt ; cette aide contribuerait à engager des chantiers au-dessus de 1 500 Euros. Ainsi, pourrait être proposé : réfection de façades, toitures, salles de bains, cuisines, évacuation des eaux, etc.

Le même calcul est valable chaque année avec des sommes croissantes, et donc des projets plus nombreux.

Chaque département donnerait aux cantons concernés un cadre d'action, avec une marge d'adaptation laissée aux représentants des communes. Les dossiers présentés par les ménages seraient traités par les élus locaux suivant les règles en vigueur aujourd'hui à l'Anah.

II-LES MODALITES D'UNE ACTION DECENTRALISEE DE REEQUILIBRAGE

Pour être efficace, l'engagement financier doit obéir à une stratégie précise. Localement à l'échelon du département, d'autres enveloppes (14) - comme celles du Fnadt, la Dge, la Ddr et auxquelles on pourrait rajouter des crédits européens comme ceux du Feder et du Feoga - pourraient, si les élus le décident, s'inscrire dans ce programme.

Echapper au saupoudrage, c'est-à-dire à une utilisation désordonnée des financements est une priorité. Ce n'est pas contradictoire avec une répartition fine des enveloppes répondant aux objectifs économiques. Au-delà des procédures administratives habituelles qui devront être enjambées, la mobilisation des élus dans chaque canton pour décide de l'application des règles de répartition sera un des facteurs de succès.

1. Modalités de répartition pour rendre effective une action de rééquilibrage

a. des enveloppes décentralisées

Les budgets sont délégués par l'Etat aux départements. Les départements peuplés et très urbanisés au-dessus de 800 000 habitants sont exclus des programmes, à l'exception, s'ils existent, de leurs cantons ruraux.

Dans les départements éligibles, seules les villes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier des financements, l'essentiel étant destiné aux cantons ruraux. Ainsi, 75 départements environ sont concernés, et dans ces départements seuls environ les deux tiers des cantons sont éligibles (non urbains).

Une enveloppe financière est mise à la disposition des conseils généraux. Ceux-ci répartissent les financements entre les cantons éligibles, en collaborant avec le préfet chargé de veiller au respect des règles définitives pour l'utilisation des fonds.

Dans chaque canton, des élus représentant chacune des communes constituent une commission qui sélectionne les projets suivant des critères préalablement établis (ressources des ménages, opportunité des travaux, etc. -procédures Anah-).

b. compensation financière aux communes

Réduire les impôts locaux

Une négociation, au cas par cas, commune par commune, pourrait s'engager entre les conseils municipaux et les représentants de l'Etat pour atteindre cet objectif de réduction de la fiscalité locale dans le cadre d'un contrat sur cinq ans (non obligatoire).

En tout état de cause :

- une priorité des dossiers peut être laissée aux communes dans la limite de l'enveloppe qui leur revient. Les communes peuvent moduler les conditions de financement et proposer des intérêts à zéro pour cent afin d'encourager la demande;
- ces procédures décentralisées doivent permettre de remuer en profondeur les petites collectivités et de stimuler les petites entreprises.

c. Engagement sur les réseaux routiers locaux

Le département doit proposer un projet décennal accéléré de modernisation du réseau routier en commençant par les départementales, dans le cadre d'une circulation améliorée dans le "pôle". La participation des décideurs économiques au choix des projets est nécessaire.

Une aide prioritaire à la suppression des points dangereux sur les nationales comme à l'amélioration des voiries communales dans les villages doit être organisée par les autorités locales. La France est très inégale dans ce domaine, on y voit le meilleur et le pire. Les élus des départements(16) jugeront de leurs priorités.

Bien entendu, ce projet n'est pas contradictoire avec le mouvement de décentralisation. Il est de la responsabilité de l'Etat d'engager des opérations de rééquilibrage avec les moyens dont il dispose et en coopération étroite avec les institutions locales, ceci pendant une période donnée.

Au total sur douze ans au rythme indiqué, en comptant l'effet de levier, emprunt et autofinancement liés à chaque subvention attribué, l'effort d'investissement en relance de l'activité sera équivalent à environ 48 milliards d'euros.

CREATION DANS LES DEPARTEMENTS DE "FACULTE DE L'ENTREPRISE ET DES METIERS"

Il devient intolérable de financer des centaines de milliers d'emplois jeunes et de ne pouvoir par ailleurs répondre aux besoins des entreprises. Un programme massif doit être entrepris par l'Etat et les régions pour combler ce fossé.

La revalorisation des métiers de l'artisanat est une condition du succès.

Ces formations doivent pouvoir conduire le maximum des jeunes gens vers l'initiative et après l'acquisition d'une expérience suffisante vers la création d'entreprise.

Il s'agit donc de former de futurs entrepreneurs indépendants.

L'exemple de la faculté des métiers (*) créé à Rennes montre l'étendue des formations proposées dans un campus moderne : il faudrait pouvoir produire ce modèle partout où cela est possible dans tous les territoires, là où les partenaires locaux le jugent nécessaires.

(*) Cette faculté récemment inaugurée propose 45 formations à des métiers correspondant aux besoins locaux.

Bien entendu, les "emplois jeunes" qui le souhaiteraient pourraient bénéficier d'une admission dans ces facultés.

Cinquième partie

POUR UNE GESTION LOCALE ET REGIONALE DES CRISES: CREATION D'UN "FONDS DE GARANTIE" PAR LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES LOCAUX

Saluons tout d'abord l'effort important consenti par les partenaires sociaux qui ont prévu par l'adoption du "plan d'aide au retour à l'emploi" (PARE) un suivi personnalisé de chaque chômeur, et des possibilités de formation. En parallèle à ce dispositif, notre proposition d'un" fonds de garantie" est une option qui vise à impliquer plus largement les partenaires locaux.

Comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, l'industrie est au cœur de la richesse de notre pays. L'entreprise industrielle est la colonne vertébrale de nos tissus économiques. Elle est l'activité qui fixe les populations et entraîne les autres activités, les services et les commerces. Elle est par nature directement engagée dans la *mondialisation* et par conséquent vulnérable.

Nous avons analysé en première partie les conditions qui seraient nécessaires pour améliorer la compétitivité de nos entreprises et renforcer le dynamisme de l'activité sur nos territoires.

Cette prise de conscience nécessaire pour construire l'avenir de notre pays devrait être accompagnée de mesures efficaces concernant la consolidation de l'emploi industriel : c'est un emploi précieux ; il est le plus menacé par des facteurs incontrôlables, il touche souvent des hommes et des femmes qui n'ont pour toute expérience que leur usine.

Les faits récents ont montré que notre société se trouvait partiellement face à des situations évidemment difficiles à vivre pour les failles concernées, leurs proches, et les villes touchées.

Aussi, nous proposons d'instaurer pour les emplois industriels un "fonds de garantie" pour gérer les situations ponctuelles de crise. Ce fonds serait aliment" par les entreprises industrielles de la région qui verseraient chaque année en franchise d'impôts un montant calculé sur le nombre de leurs salariés.

Ainsi, dans chaque territoire, à l'échelle d'un département, d'une région, devrait être résolu, cas par cas, le sort des familles désemparées. Département, région, Etat et même l'Union Européenne compléteraient ce fond de reconversion et de vie au pays.

Le gestion de crise devrait être confiée à une cellule créée à cet effet par un responsable délégué par les entreprises sous le contrôle d'un conseil composé de représentants en majorité du privé et du public.

Caractéristiques proposées du fonds de garantie :

devraient bénéficier de ce fonds de garantie les salariés gagnant moins de 3050 Euros par mois, net, et les ménages gagnant moins de 4575 Euros par mois net ; les cadres sont considérés comme capables de retrouver plus facilement un nouveau travail, les cadres de plus de 40 ans pouvant bénéficier de soutiens particuliers ;

- les entreprises en expansion appartenant au réseau d'entreprises industrielles de la région et ayant cotisé sont sollicitées en priorité pour le reclassement des salariés, cela sans obligation ; l'objectif étant de permettre aux licenciés de retrouver un travail sans déracinement ;
- des incitations financières peuvent favorises cet effort auprès des entrepreneurs ;
- des périodes de formation aux métiers de l'artisanat par exemple dans le domaine de la modernisation de l'habitat ou celui des équipements de réseaux - doivent pouvoir compléter l'arsenal des possibilités. Les investissements massifs proposés dans ces pages pourraient provoquer la création de nombreuses opportunités d'emplois. Les zones touchées devraient faire l'objet d'un effort d'investissement particulier;
- la création de "fondations locales" d'intérêt général peut permettre de créer aussi des emplois ;
- et, en dernier recours, certains postes administratifs disponibles dans les institutions et les collectivités publiques seront réservés en priorité aux salariés des entreprises industrielles licenciés.

Au sein du fonds, la compétence des responsables de la cellule chargée de cette mission, la participation de représentants des secteurs privés et publics au conseil d'administration sont deux conditions indispensables au succès.

Ainsi, les salariés les plus vulnérables des entreprises industrielles directement menacés par les effets de la *mondialisation* pourraient avoir une forme de garantie d'emplois et de revenus au pays.

Cette garantie nous paraît devoir être aujourd'hui dans une société comme la nôtre une étape nécessaire contribuant au *ciment* indispensable entre toutes les catégories pour affronter avec confiance la *mondialisation* de notre économie.

LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Bien entendu, ces préconisations ne pourront être cohérentes que dans un climat propre aux affaires. Nous rappelons l'existence de lacunes graves pour le financement non seulement de la création de l'entreprise, réduit à des enveloppes qui laissent peu d'espoir aux projets susceptibles de créer des emplois, mais surtout qui perpétue le vide de financement du développement entre 100 000 Euros et un million d'Euros, zone où l'on retrouve les futures "gazelles" celles qui feront la différence en terme de richesses et d'emplois et qui nécessiteraient que soit franchement incités les "business angels" si prolifiques hors de France.

Ceci fera l'objet d'un prochaine étude.

CONCLUSION

Ces réformes qui touchent à la création de richesse et à l'emploi doivent pouvoir figurer en bonne place dans un projet politique. Elles semblent même urgentes dans la période qui s'annonce.

Elles apportent une contribution importante à deux défis de ce nouveau siècle : la compétitivité des entreprises et la recherche de sécurité concernant l'emploi et les revenus des ménages, là où ils sont les plus exposés et les plus isolés. Nous choisissons ainsi de "soigner" le ciment qui doit unir les différentes catégories d'une communauté économique nationale que les distorsions du progrès soumettent à de vives tensions avec le risque de remettre en cause l'effort global.

Les pouvoirs publics ne peuvent longtemps renoncer à la rénovation des structures, la définition de nouvelles procédures mobilisant les acteurs, évitant la bureaucratie et l'immobilisme qui pénalisent aujourd'hui dangereusement notre pays sont évidemment nécessaires. Il est urgent de "décloisonner", de mettre en place dans les territoires le cadre rénové que nous proposons pour permettre aux entrepreneurs de jouer tout leur rôle aux côtés des pouvoirs publics, mais aussi de bénéficier de la coopération de nouvelles forces : celles de la grande entreprise et celles de l'enseignement supérieur qui ont besoin de s'impliquer dans les économies locales de "portes d'entrée" bien définies.

Par ailleurs, la relance "libérale - locale" des activités proposées en troisième partie remplira plusieurs objectifs, essentiels à la consolidation de notre économie, l'un des plus importants sera d'offrir de vraies formations et des emplois pour des milliers de jeunes laissés aujourd'hui dans des situations d'attente à la porte d'entreprises pas assez prospères et plus assez nombreuses dans notre pays.

L'esprit nouveau de ces réformes viendra rapidement éclairer d'autres innovations possibles dans d'autres domaines.